

COMMUNE DE WAVRE
AVIS - RÉUNION D'INFORMATION
PROJET DE CATÉGORIE B AVEC ÉTUDE D'INCIDENCES SUR
L'ENVIRONNEMENT

DEMANDEUR ET ADRESSE POSTALE :

Colruyt Food Retail s.a. dont le siège social est établi à Edingensesteenweg 196 – 1500 Halle

PERSONNE DE CONTACT :

Christophe STROOBANT - Tel : 02/363 55 45 - Courriel : christophe.stroobant@colruytgroup.com

OBJET :

Demande de permis unique de classe 1 visant le maintien en activité d'un magasin de type supermarché (Colruyt) et une régularisation urbanistique.

LIEU D'IMPLANTATION :

Avenue des Princes 45, 1300 Wavre

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, Colruyt Food Retail s.a. vous invite à participer à la réunion d'information relative à l'objet susmentionné et organisée :

Le jeudi 3 avril 2025 à 20h15

Dans les locaux sociaux du supermarché, – Av. des Princes 45, 1300 Wavre

La commune de Wavre a été désignée comme susceptible d'être affectée par le projet.

Cette réunion d'information a pour objectif :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.



Conformément à l'article D.29-5, la réunion sera filmée. L'enregistrement, les documents et supports utilisés lors de celle-ci, seront accessibles, dès le surlendemain de la réunion, le 05 avril 2025 via le QR-CODE ou l'adresse

<https://vimeo.com/1058225009?share=copy#t=0>

L'ensemble de documents restera accessible 15 jours durant, soit jusqu'au 19 avril 2025 inclus. Les interventions des personnes autres que les représentants de la commune et le demandeur sont uniquement enregistrées de manière audio. La vidéo (dont l'audio) sera détruite au terme de ce délai.

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du lendemain de la tenue de la réunion d'information, soit jusqu'au vendredi 18 avril 2025 inclus, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Les courriers dûment identifiés (nom et adresse), seront adressés par écrit au Collège communal, place de l'Hôtel de Ville 1 à 1300 Wavre – pe_pic@wavre.be avec copie à Colruyt Food Retail S.A., Edingensesteenweg 196 – 1500 Halle - Christophe STROOBANT - Courriel : christophe.stroobant@colruytgroup.com

Les courriers ainsi collectés par le bureau d'études en charge de la réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement seront traités par ce dernier en vue d'apporter des réponses aux éléments soulevés. Les coordonnées des expéditeurs ne seront pas utilisées à des fins commerciales.